

## La concertation de la ZAC Thiais-Orly se poursuit

*Le projet de mutation urbaine porté par la ZAC intercommunale Thiais-Orly a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs rendez-vous de concertation depuis 2021. La concertation réglementaire préalable à la création de la ZAC Thiais-Orly s'est, en effet, tenue du 10 février au 26 mai 2021, au cours de laquelle habitants, entreprises ou associations ont pu exprimer leur avis et leurs attentes sur le projet. Des enquêteurs sont également allés à la rencontre des usagers des parcs existants de la Ville du 22 au 27 juillet 2022 afin de recueillir leurs avis pour optimiser la création des futurs parcs. Dans le cadre de la création de la ZAC, une étude d'impact a été réalisée et a fait l'objet d'une participation du public par voie électronique du 29 août au 28 septembre 2022.*

**Aujourd'hui, les habitants de Thiais sont invités à donner leur avis sur la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) nécessaire à la mise en œuvre du projet urbain qui dessine le renouveau de la zone SENIA, du 12 décembre 2022 à 20 janvier 2023.**

**Ainsi, certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Thiais vont évoluer sur le périmètre de la ZAC Thiais-Orly.**

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Thiais avec le projet urbain s'inscrit dans les ambitions de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis Seine-Amont. Sur un périmètre de 33,5 hectares dont environ 23 hectares à Thiais, le projet d'aménagement de la ZAC permettra le développement d'un quartier mixte et diversifié. Une programmation de logements adaptée, des commerces de proximité, des bureaux et des locaux d'activités seront créés au pied d'un nouveau pôle de transport en commun structurant permettant ainsi de créer un véritable bassin de vie. Cette programmation sera accompagnée par la construction de nouveaux équipements publics (groupes scolaires, gymnase, antenne d'information), de nombreux espaces verts notamment deux grands parcs, dont l'un à Thiais, et par le développement d'un nouveau réseau de rues et de voies de circulation sur le quartier permettant la mise en place de nouvelles continuités piétonnes et d'itinéraires cyclables.



**Pour participer à cette concertation :**

**Du 12 décembre 2022 au 20 janvier 2023, les habitants sont invités à :**

- Consulter les informations détaillées et inscrire leurs observations **sur le registre dématérialisé sur le site du projet [www.zac-senia.fr](http://www.zac-senia.fr)**
- Inscrire leurs observations **sur le registre physique disponible à l'accueil de la mairie de Thiais**

**Plus d'informations sur le projet et sur la concertation : [www.zac-senia.fr](http://www.zac-senia.fr)**